



Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Séance du 12 décembre 2017

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMANN Frédéric ; AVIS André ; BARATI-AYMONIER Sorroul suppléante M STHAL Rémy ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; EL YASSA Myriam suppléante de ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine
C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MONIOTTE Jacques ; QUETE Gérard ; STADELMANN Jean-Claude
C.C.V.M :

Etaient excusés :

C.A.G.B : CANAL Jacques ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; RUTKOWSKI Serge ; M STHAL Rémy
C.C.L.L :
C.C.V.M : MORALES Roland

Secrétaire de séance : MAURICE Yves

Procuration de vote :

Mandants : PROST Jean-Paul ; VIGNOT Anne
Mandataires : STADELMANN Jean-Claude ; ANDRIANTAVY Anne-Sophie

TARIFS « NON MENAGES » 2018

Rapporteur : Monsieur Pierre DAUDEY, Conseiller Syndical Délégué

L'accès aux déchetteries du SYBERT est un service public accessible aux « non-ménages » (professionnels, administrations, associations et collectivités) sous réserve d'être en possession d'un badge d'accès (donc de l'ouverture d'un compte) puis de l'acquiescement des factures trimestrielles correspondant aux dépôts.

Les tarifs d'accueil des déchets proposés sont le reflet du coût réel de la prestation ; ils sont réactualisés chaque fin d'année en fonction :

- de l'évolution des coûts relatifs aux marchés de transport et de traitement (« frais de bas de quai »),
- des coûts de fonctionnement du service : fluides, gestion des déchetteries, maintenance, contrôles réglementaires, réparations diverses, entretien des sites,... (« frais de haut de quai »).

Concernant les frais de « bas de quai », un nouveau marché de prestations globales a été attribué et sera mis en œuvre au 1^{er} janvier prochain. Il est donc, à ce jour, impossible de mesurer l'impact financier, filière par filière, même si la tendance générale est une stabilisation des coûts toutes filières confondues.

Dans ce cadre, il est proposé de maintenir les tarifs 2017 des « non-ménages » pour l'année 2018.

Concernant les tarifs liés au contrôle des accès, il est proposé de maintenir :

- les frais de dossier relatifs à l'ouverture d'un compte : 16,66 € HT / dossier,
- les frais correspondants à la fourniture d'un badge (valable à la création du compte, au renouvellement en cas de perte ou de destruction) : 8,33 € HT / badge,
- la gratuité du renouvellement en cas de vol du badge, sur justificatif des services de Gendarmerie (dépôt de plainte).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des tarifs (arrondi à l'unité la plus proche) :

	RAPPEL : TARIFS 2017	PROPOSITION : TARIFS 2018	QUANTITES MAXI AUTORISEES PAR JOUR
❖ Gravats et Produits inertes (terre - cailloux)	32,60 € HT / m ³	32,60 € HT le m ³	1 m ³
❖ Métaux / Ferraille	5,10 € HT / m ³	5,10 € HT le m ³	3 m ³
❖ Déchets verts (branchages, tontes, élagage et déchets d'entretien)	13,30 € HT / m ³	13,30 € HT le m ³	3 m ³
❖ Cartons (triés et pliés), papiers, journaux, magazines	12,20 € HT / m ³	12,20 € HT le m ³	3 m ³
❖ Produits « encombrants » à destination de l'Installation de Tri Massification	39,80 € HT / m ³	39,80 € HT le m ³	3 m ³

❖ Produits « encombrants » à destination de la filière « valorisation énergétique »			
❖ Déchets de chantier en mélange destinés à la fabrication du CSR			
❖ Huile végétale (de friture)	1,00 € HT / litre	1,00 € HT / litre	50 litres
❖ Bois	22,50 € HT / m ³	22,50 € HT / m ³	3 m ³
❖ Plâtre	12,50 € HT / m ³	12,50 € HT / m ³	3 m ³
❖ Frais de dossier	16,66 € HT / dossier	16,66 € HT / dossier	
❖ Fourniture d'un badge	8,33 € HT / badge	8,33 € HT / badge	

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le maintien des tarifs pour l'année 2018 (détails ci-dessus) :

- pour les apports des « non-ménages » en déchetteries,
- pour les frais d'ouverture de compte et de fourniture de badge pour les « non-ménages »,
- pour le renouvellement de badge en cas de perte ou destruction pour les ménages et « non ménages ».

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Préfecture du Doubs

Reçu le 26 DEC. 2017

Contrôle de légalité

